

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2011

Le vendredi 24 juin 2011, à 20h55, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 17 juin 2011, s'est réuni sous la présidence de M. Didier VAILLANT

Secrétaire : M. Daniel AUGUSTE

Présents : M. Didier VAILLANT, M. Jean-Louis MARSAC, Mme Sylvie JOARY, M Maurice MAQUIN (à compter de 21h15), M. Maurice BONNARD, Mme Odile MARIN, M. Mamadou KONATE (jusqu'à 23 h00), Mme Rosa MACEIRA, M. Patrice BOULAY, M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Ruddy ROBEIRI, Mme Michèle RANVIER, M. Serge LOTERIE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Gourta KECHIT, Mme Fabienne DOGIMONT, M. Roland BAUER, Mme Laetitia KILINC, Mme Cécile COQUEL, Mme Thérèse EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Thangammah BASKARAN, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES, M. Thierry OUKOLOFF, M. Mohamed ANAJJAR

Représentés : Mme Djida TECHTACH par M. Jean-Louis MARSAC, M. Félix ZELPHIN par M. Didier VAILLANT, M. Mamadou KONATE par Mme Laetitia KILINC (à compter de 23 h 00), Mme Jeannette M'BANI par M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Sabrina HERRICHE par M. Gourta KECHIT, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE par M. Mamadou KONATE (jusqu'à 23h00), Mme Shirley ALLAL-CURTHELEY par Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Absents excusés : -

Absents : M. Jean DUMAND, Mme Maria SERRANO-AGUAYO

Le Quorum est constaté atteint, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

1/ *Compte rendu*

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2011

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 18 mars 2011(Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

2/ *Compte rendu*

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2011

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 13 mai 2011(Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

3/ *Compte rendu*

Délégation de compétence

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le conseil municipal.

Pour la période comprise entre le 4 mai 2011 et le 8 juin 2011, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Non préemptions : 39 – Prémption : 1 – Délivrance de concessions dans le cimetière : 11 - Contrats/conventions/marchés/Avenants : 15 – Mise à disposition de locaux : 1. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

M. Maurice MAQUIN arrive en séance à 21h15.

4/ *Intercommunalité*

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Val d'Oise

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5210-1-1 ;

VU le courrier de M. le Préfet du Val d'Oise en date du 29 avril 2011, reçu le 2 mai 2011, portant notification du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Val d'Oise,

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Val d'Oise,

CONSIDERANT que ce schéma constitue une première étape vers la nécessaire création d'une grande intercommunalité dans l'est du Val d'Oise,

CONSIDERANT que le rattachement des communes de Gonesse et de Bonneuil en France à la Communauté d'Agglomération Val de France permettrait de constituer un espace cohérent géographiquement et économiquement, donnant à cette partie de l'Est du Val d'Oise une véritable identité,

CONSIDERANT qu'il entérinerait juridiquement ou institutionnellement, la communauté d'intérêts qui lie les communes et qui se manifeste déjà, à travers le projet de contrat de développement territorial de Val de France/Gonesse, par la volonté d'aménager le territoire concerné avec l'amélioration des infrastructures de transport et l'implantation de grands équipements,

- DONNE un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Val d'Oise. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

5/ *Intercommunalité*

Avis sur le projet d'implantation du Dôme de Sarcelles

VU le courrier de M. le Préfet du Val d'Oise en date du 8 juin 2011,

VU le dossier 'Dôme' à Sarcelles,

- EMET un avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général concernant le projet de réalisation d'un dôme à Sarcelles. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

6/ *Finances*

Décision Modificative n°1 - Budget Principal Ville

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif de la Ville – 2011 approuvé par délibération du 18 mars 2011,

VU l'avis de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 15 juin 2011,

- APPROUVE la décision modificative n°1 au budget de la ville 2011 annexée à la présente délibération.

- ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 19 660 883,11 € au lieu de 19 568 217,31 €,

- ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 33 658 507,13 € au lieu de 33 208 567,00 €,

- Soit une balance générale de : 53 319 390,24 € au lieu de 52 776 784,31 €. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Mme MAHIEU-JOANNES et M. OUKOLOFF souhaite faire une déclaration relative au vote de la décision modificative n°1 du budget principal –Ville.

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 3 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

7/ Finances

Décision modificative n°1 - Budget annexe de l'assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif de l'assainissement – 2011 approuvé par délibération du 18 mars 2011,

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 15 juin 2011,

- APPROUVE la décision modificative n°1 au budget annexe de l'assainissement 2011 annexée à la présente délibération,

- ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 1 664 357 € (au même titre que le budget primitif),

- ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 559 470 € (au même titre que le budget primitif),

- Soit une balance générale de : 2 223 827 € (au même titre que le budget primitif). (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

8/ Finances

Subventions aux associations et établissements publics - Exercice 2011 - Phase 2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 15 juin 2011,

- DECIDE d'attribuer pour un certain nombre d'associations et établissements publics une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2011 conformément aux tableaux joints à la délibération (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2011 de l'association).

- DIT que la notification de la subvention à l'association précisera son affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

9/ Finances

Avis de décharge de responsabilité du régisseur titulaire de la Maison de Quartier Boris Vian

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 15 juin 2011,

- DONNE un avis favorable aux demandes de décharges de responsabilité et de remise gracieuse, formulées par le

régisseur titulaire de la régie de recettes de la Maison de Quartier Boris Vian, pour la somme de 629,90 euros, constatée le 25 mai 2011. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

10/ Finances

Autorisation de signature - Convention de prélèvement automatique des factures d'électricité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de convention fixant les modalités de règlement des factures de fourniture d'énergie par prélèvement automatique,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 15 juin 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention relative au prélèvement automatique des factures de fourniture d'énergie entre la commune, EDF et le comptable public. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ Finances

Approbation du rapport d'utilisation de la dotation 2010 du FSRIF

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2531-16,

VU l'avis de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 15 juin 2011,

- PREND ACTE du rapport présenté par M. le Maire sur l'utilisation des crédits perçus au titre de la dotation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France 2010. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

12/ Finances

Garantie d'emprunts à la société Espace Habitat Construction - opération de construction de 24 logements situés 13 rue A.Varagne

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande formulée par la société ESPACE HABITAT CONSTRUCTION qui sollicite la garantie à hauteur de 100% de la ville pour la souscription de 2 emprunts pour un montant total de 2 369 407 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération de construction de 24 logements PLUS situés 13 rue Alexis Varagne à Villiers-Le-Bel,

VU l'article 2298 du code civil,

VU l'avis de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 15 juin 2011,

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement des 2 emprunts d'un montant total de 2 369 407 € souscrits par la société ESPACE HABITAT CONSTRUCTION auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération de construction de 24 logements PLUS situés 13 rue Alexis Varagne à Villiers-Le-Bel,

Les caractéristiques des prêts sont les suivants :

- Montant du prêt PLUS construction : 1 589 407,00 euros

Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum

Durée de la période d'amortissement : 40 ANS

Périodicité des échéances : ANNUELLE

Index : Livret A :

Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb

- Montant du prêt PLUS foncier : 780 000,00 euros

Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum

Durée de la période d'amortissement : 50 ANS

Périodicité des échéances : ANNUELLE

Index : Livret A :

Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb

Taux annuel de progressivité : de 0 à 0,50 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)

Pour les deux prêts PLUS Foncier et PLUS Construction

- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans et de 50 ans pour la partie foncière et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur la société ESPACE HABITAT CONSTRUCTION, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la société ESPACE HABITAT CONSTRUCTION pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- AUTORISE M. le Maire à intervenir au contrat de prêts qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

- DIT qu'en contrepartie de la garantie accordée, ESPACE HABITAT CONSTRUCTION s'engage à réserver 5 logements de ce programme à des candidats proposés par la Ville de VILLIERS LE BEL. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 1 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

13/ *Logement*

Autorisation de signature - convention de garantie d'emprunt et de réservation avec la société ESPACE HABITAT CONSTRUCTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les conditions financières de chaque prêt contracté,

VU la Convention de garantie d'emprunt et de réservation entre la commune et la société Espace Habitat Construction,

VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 8 Juin 2011,

VU l'avis de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 15 juin 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt et de réservation entre la commune et la société Espace Habitat Construction relative à l'opération de construction d'un ensemble immobilier de 24 logements collectifs en secteur locatif situé au 13 rue Alexis Varagne à Villiers le Bel. (Rapporteur : Mme Odile MARIN)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 1 -- Abstention : 2 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ *Logement*

Autorisation de signature - convention entre la Ville et l'Etat relative au numéro unique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention entre l'Etat et les services d'enregistrement de la demande de logement social concernant les conditions et modalités de mise en oeuvre du système d'enregistrement de la demande de logement social en Ile de France,

VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 8 juin 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer, avec l'Etat, représenté par le Préfet de la Région Ile de France la convention concernant les conditions et modalités de mise en oeuvre du système d'enregistrement de la demande de logement social en Ile de France.(Rapporteur : Mme Odile MARIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

15/ *Logement*

Versement de Subvention à l' ADIL 95 de la cotisation annuelle

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention sur les missions et interventions de l'ADIL 95 sur le territoire de la commune de Villiers le Bel signée le 1er septembre 2008,

VU l'appel de fonds concernant la participation de la ville au fonctionnement de l'ADIL 95 pour l'année 2011,

VU l'avis de la Commission Travaux – Environnement – Urbanisme – Logement du 8 juin 2011,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 15 juin 2011,

- AUTORISE M. le Maire à procéder au règlement de la cotisation annuelle de 4 554 euros pour l'année 2011. (Rapporteur : Mme Odile MARIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

16/ *Enfance*

Modification de la carte des secteurs scolaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le code des Communes,

VU le Code de l'Education,

VU l'avis de la Commission Petite Enfance – Education – Prévention - Jeunesse du 9 juin 2011

- ADOPTE la modification des secteurs scolaires de recrutement des écoles publiques suivants :

Ecole élémentaire Jean Moulin et école maternelle Michel Montaigne vers le groupe scolaire Jean Jaurès, pour les adresses suivantes :

- rue Antoine Veilly
- avenue Charles Peguy
- avenue Léo Lagrange
- rue Levert
- rue Masnou
- rue Poupinel
- avenue Saint Exupéry
- avenue de la Concorde
- rue Pierre Sépard du 112 au 150 et côté impair

Ecole élémentaire Jean Macé vers l'école élémentaire La Cerisaie, pour les adresses suivantes :

- allée de Creil côtés pair et impair
- allée de Chantilly côtés pair et impair

Ecole élémentaire Ferdinand Buisson vers l'école élémentaire Emile Zola, pour les adresses suivantes :

- 6, 7 et 8 allée de Derrière les Murs. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

17/ *Vie des quartiers*

Autorisation de signature de la convention ANCV

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention ANCV – Porteur de projets relative au programme Bourse Solidarité Vacances,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 15 juin 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer, avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, la convention annuelle concernant le programme Bourse Solidarité Vacances pour les Chèques Vacances.(Rapporteur : Mme Carmen BOGHOSSIAN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

18/ *Culture*

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation d'un spectacle pluridisciplinaire

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 15 juin 2011,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention de 950,00 € auprès du Conseil Général du Val d'Oise et à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : M. Ruddy ROBEIRI)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

M. Mamadou KONATE quitte la séance à 23h00 et donne pouvoir à Laetitia KILINC

19/ *Politique de la ville*

Dispositif Ville Vie Vacances 2011 - Subventions aux associations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Culture - Sports - Politique de la Ville du 14 juin 2011,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives - Economie locale du 15 juin 2011,

- ADOPTE le tableau joint à la délibération,

- AUTORISE M. le Maire à verser les subventions aux associations communales dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (VVV). (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

20/ *Politique de la ville*

Contrat Départemental Politique de la ville (CDPV) - programme d'actions 2011

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 15 juin 2011,

- AUTORISE M. le Maire à déposer dans le cadre du Contrat Départemental Politique de la ville pour l'année 2011 le programme d'actions décliné dans le tableau annexé à la délibération et à signer tout document en résultant,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Général le co-financement d'un poste -réfèrent projets et de 3 postes d'agents de développement (2 temps plein, et 2 mi temps), à raison de 11 500 euros par poste temps plein et de 5 750 euros par poste mi-temps ainsi que tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

21/ *Politique de la ville*

Contrat Départemental Politique de la ville (CDPV) - Acompte des subventions aux associations

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Culture - Sports - Politique de la ville du 14 juin 2011.

VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie locale du 15 juin 2011,

- ADOPTE le tableau joint à la délibération,

- AUTORISE M. le Maire à verser un acompte sur les subventions allouées par le Conseil Général aux associations dans le cadre du Contrat Départemental Politique de la ville conformément au tableau joint à la délibération. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

22/ *Politique de la ville*

Demande de subvention à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale - Action retenue dans le cadre du Réseau d' Ecoute, d' Aide et d' Appui des parents 2011(REAAP)

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des Finances - Prospectives - Economie Locale du 15 juin 2011,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Val d' Oise pour l'action « La place des Grands Hommes » retenue dans le cadre du réseaux d'écoute, d'aide et d'appui des parents 2011 et à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Rosa MACEIRA)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

23/ *Personnel*

Modification du ratio pour les avancements de grade des agents de Catégorie C

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi du 19 février 2007 et notamment son article 35, relative à la modernisation de la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération du 22 mai 2007 fixant un ratio pour les avancements de grade,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 23 juin 2011,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives - Economie Locale du 15 juin 2011

- APPROUVE la fixation à 100% d'un ratio "promus/promouvables" d'avancement de grade pour les agents de Catégorie C de la Commune,

- AUTORISE M. le Maire à présenter à la Commission Administrative Paritaire compétente les propositions individuelles d'avancement de grade sur la base du ratio précité. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

24/ *Personnel*

Modification du tableau des emplois

Suite aux promotions 2011 des agents communaux ont été nommés dans des nouveaux grades ; leurs anciens postes peuvent donc être supprimés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération du 18 mars 2011 portant modification du tableau des emplois,

VU le tableau des emplois,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 23 juin 2011,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 15 juin 2011,

- APPROUVE la suppression des 24 postes suivants :

- 2 postes d'Attaché Principal,

- 2 postes de rédacteur principal,
 - 3 postes de rédacteur,
 - 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe,
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe,
 - 10 postes d'adjoint technique de 1ère classe,
 - 3 postes d'adjoint technique de 2ème classe à 20h,
 - 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe. (Rapporteur : M. Didier VAILLANT)
- Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

25/ Marchés publics

Autorisation de signature – Maintenance et mise à jour du logiciel de rédaction des marchés publics

VU le code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 35 II 8°,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 15 juin 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer le marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable de maintenance et mise à jour du logiciel de rédaction des marchés publics, MARCO, pour la somme de 2.318 € HT, soit 2.772,33 € TTC par an et pour une durée de 5 ans avec la société Agysoft. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
- Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

26/ Marchés publics

Autorisation de signature – Maintenance et mise à jour du progiciel de gestion de la dette

VU le code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 35 II 8°,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 15 juin 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer, avec la société SAGE, le marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité préalable de maintenance et mise à jour du logiciel de gestion de la dette, pour la somme de 8.890 € HT, soit 10.632,40 € TTC, la première année d'exécution puis de 780 € HT, soit 932,88 € TTC par an les années suivantes. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
- Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

27/ Marchés publics

Autorisation de signature - Marché d'achat de fruits et légumes frais

VU le code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59, et 71,
 VU l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 juin 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés d'achat de fruits et légumes frais avec les sociétés suivantes :

	Description	Titulaire
	Fourniture de fruits et légumes frais	<p style="text-align: center;">SAS COFIDA 9, bd du Delta Zone Euro-delta Bat. De4 94658 RUNGIS Cedex</p> <p style="text-align: center;">SAS MANTES PRIMEURS Parc d'activités Sully</p>

		1-3-5 rue Costes & Bellonte 78200 MANTES LA JOLIE
	Fourniture de légumes de IVème et Vème gammes	SAS COFIDA 9, bd du Delta Zone Euro-delta Bat. De4 94658 RUNGIS Cedex SAS MANTES PRIMEURS Parc d'activités Sully 1-3-5 rue Costes & Bellonte 78200 MANTES LA JOLIE

(Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

28/ *Marchés publics*

Autorisation de signature - Fourniture de produits d'entretien et de produits jetables

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59, et 71,

VU l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 juin 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés de fourniture de produits d'entretien et de produits jetables avec les sociétés suivantes :

	Description	Titulaire
	Produits de nettoyage classiques	Groupe 5S 12 rue de la Pature 95870 BEZONS
	Produits de nettoyage spécifiques cuisine et laverie	MR NET ZA Saint roch rue de la Cimenterie 95260 BEAUMONT sur OISE
	Produits jetables	PAREDES PARIS SAS 14 av Ferdinand de Leseps 95196 GOUSSAINVILLE Cedex

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

29/ *Délégation de service public*

Délégation de service public – Marché d'approvisionnement de la ville – Rapport annuel 2010

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1411-3,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 15 juin 2011,

-PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2010 du délégataire du service « Halles et marchés » de Villiers-

le-Bel. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

30/ *Rénovation urbaine - Cerisaie*

Demande de subventions auprès de la Caisse des Dépôts et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine pour le financement des postes de la Mission de Rénovation Urbaine

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de Rénovation Urbaine signée le 9 avril 2009,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 15 juin 2011,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et de la Caisse des dépôts pour le financement des postes ouverts à la Mission de Rénovation Urbaine et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

31/ *Rénovation urbaine - Carreaux*

Concession d'aménagement du quartier des Carreaux - Approbation du Compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2010

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux signée le 25 juillet 2006,

VU la délibération de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Carreaux du 29 septembre 2006 qui tire le bilan de la concertation,

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Val de France du 21 mars 2007 autorisant la ville à intervenir sur les voies d'intérêt communautaire de la ZAC dans le cadre du traité de concession d'aménagement,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2007 désignant l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) comme concessionnaire de la ZAC des Carreaux et qui approuve les termes du traité de concession et ses annexes,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Val de France du 24 mars 2010, approuvant le changement de maîtrise d'ouvrage quant aux travaux sur les voies communautaires intégrées au programme ANRU relatif à la rénovation du quartier des Carreaux à Villiers-le-Bel et incluses au périmètre de la ZAC des Carreaux réalisé sous concession d'aménagement par la ville de Villiers-le-Bel,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2010, autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°1 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2010, approuvant le dossier de réalisation de la ZAC des Carreaux,

- APPROUVE le Compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2010 de l'opération d'aménagement du quartier des Carreaux. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

32/ *Travaux*

Demande de Subvention AQUEX auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 07-20 du 25 octobre 2007 relative à l'aide à la qualité d'exploitation (AQUEX) de l'agence de l'Eau Seine Normandie,

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives - Economie Locale du 15 juin 2011.

- AUTORISE M le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence de L'Eau Seine Normandie au titre de l'aide à la qualité d'exploitation (AQUEX) et à signer tout document nécessaire à cette subvention. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

33/ Urbanisme

Dénomination de voies nouvelles - ZAC des Tissonvilliers III

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- DECIDE de dénommer « Avenue des entrepreneurs » la voie reliant l'avenue des entrepreneurs au rond point créé,
 - DECIDE de dénommer « Avenue de l'Europe » la voie interne à la zone d'activités reliant le rond point créé à l'avenue Pierre Sépard,
 - DECIDE de dénommer « Rue de Val de France » la voie reliant l'avenue de l'Europe à l'avenue des Erables,
(Rapporteur : M. Maurice BONNARD)
- Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

34/ Vie des quartiers

Dénomination du Gymnase de la Cerisaie

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

- DECIDE de dénommer Gymnase Jesse OWENS le gymnase de la Cerisaie. (Rapporteur : M. Barthélémy AGONHOUMEY)
- Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 1 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h25.